F. Contacts entre la Commune et la Fondation

1) De la commande à la livraison de la borne et des panneaux, l'interlocuteur unique de la Fondation est le lieutenant-colonel (H) Hervé BLASQUEZ à l'adresse : voiedela2edb@2db-leclerc.fr Port: 07 84 23 52 89

2) A partir de la cérémonie inaugurale, un référent régional dont les coordonnées vous seront communiquées, sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour tout ce qui concerne la 2e DB.

3) Pour contacter le secrétariat de la Fondation :
   ☎ 01.40.06.07.33 ou 07.85.93.53.69
   ✉ contact@2db-leclerc.fr

4) Pour plus d'informations :
   https://www.voiedela2edb.fr/

La 2e DB

Origines :

De fin 1940 à janvier 1943, la « Colonne Leclerc » est le fer de lance des opérations préparées à Faya-Largeau. La prise de l'oasis de Koufra le 1er mars 1941 et le serment prononcé le lendemain galvanise les énergies et sera reconnue comme l'élément fondateur. Fin janvier 1943, la jonction avec la 8e Armée britannique à Tripoli est le tournant pour la colonne Leclerc, qui, renforcée d'unités ayant combattu en Egypte avec les Anglais prend le nom de « Force L ».

Formation :

A la fin de la campagne de Tunisie, la Force L devient la 2e Division Française Libre (2e DFL) en mai 1943. Le 24 août par décision du CFLN d'Alger, la 2e DFL devient la 2e Division Blindée qui s'installe à l'automne dans la région de Rabat pour recevoir des matériels américains et s'y instruit jusqu'en avril 1944.

Combats :

Après un séjour en Grande-Bretagne de mai à juillet 1944, la 2e DB débarque en Normandie les premiers jours d'août. A l'issue d'un long déplacement routier, elle participe aux combats en Sarthe et dans l'Orne avant de libérer Paris le 25 août puis de sécuriser sa banlieue nord.

Début septembre, la division poursuit vers l'Est et enchaîne les combats jusqu'en Alsace où le 23 novembre 1944, elle libère Strasbourg. Après une dure campagne hivernale, elle envoie des éléments à Royan et participe à la réduction de la poche avant de se ruer en Allemagne fin avril 1945 et d'aboutir à Berchtesgaden le 5 mai.

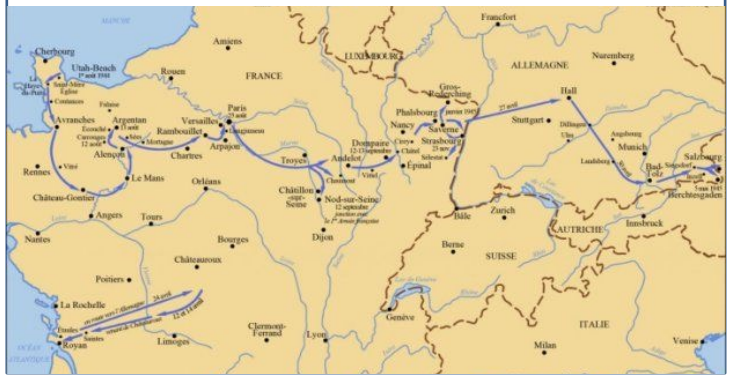

fondation
Maréchal Leclerc de Hauteclocque
VOIE de la 2ème DB
Musée à Ciel Ouvert

CAMPAGNE 2024

LES BORNES DE LA VOIE DE LA 2e DB

Sous la responsabilité de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque (FMLH), la Voie de la 2e DB regroupe les communes qui ont été libérées et/ou traversées par la 2e DB lors des opérations de libération de 1944 à 1945 entre la Manche et l'Alsace.

L'éligibilité de la commune sera, dans tous les cas, validée par le comité historique.

Depuis sa création, plus de 200 communes ont actuellement rejoint la Voie de la 2e DB. Parmi elles figurent : Alençon, Paris, Strasbourg mais aussi Leurville (52) avec moins de 100 habitants.

Cette appartenance est symbolisée par l'acquisition d'une stèle commémorative, représentant, en beaucoup plus gros, une borne kilométrique.
Celle-ci, haute de 1,20m pour 0,60m de diamètre, d'une structure en résine de type marine, est légère mais très résistante. Fixée au sol, elle repose généralement sur un socle en béton.

A. Procédure pour intégrer la Voie de la 2e DB et acquérir une borne du serment de Koufra :

1) La commune adresse officiellement sa demande à la Fondation par courrier (03, avenue du Colonel Rol-Tanguy 75014 PARIS) ou par email (voiedela2edb@2db-leclerc.fr). La Fondation vérifie l'éligibilité et donne son accord à la commune.
2) La commune adresse alors le « PV des délibérations du Conseil Municipal » mentionnant la décision d'acquérir une borne du serment de Koufra.
3) La fabrication de la borne sera alors lancée par la Fondation. La commune sera informée des délais nécessaires. Les commandes trop tardives pourront être reportées à l'année suivante.

B. Coût d'une borne du serment de Koufra :

Le prix d'une borne est de 2.050 € net, départ atelier. (Notre prestataire n'est pas assujetti à la TVA, art. 2938 du CGI). Ce prix ne comprend ni le transport, ni la fixation au sol sur un support.
Ce coût pourra, à votre demande, être pris, en partie, en charge par les collectivités départementales, le Souvenir Français ou l'ONAC-VG (contacter les délégués départementaux), les associations nationales (UNC, etc.) ou locales mais aussi les entreprises privées locales.

FLASH CODE à SCANNER

www.voiedela2edb.fr
L'HISTOIRE au bout des DOIGTS

Le plus grand musée à ciel ouvert d'Europe

C. Accompagnement pédagogique de la Borne:

Grâce à un QR code collé sur la borne, le visiteur aura accès à des informations relatant ce qui s'est passé lors de la Campagne de Libération en 1944-45 au niveau national et local. Ces informations se présentent sous la forme de textes, photos et parfois vidéo. Ces données sont hébergées sur le site de la Fondation et mises en ligne gratuitement en incluant les éléments fournis par les communes.

Deux panneaux pédagogiques de 1,20 x 0,80m peuvent être fournis (à préciser impérativement lors de la commande de la borne)

Le premier, appelé « générique », retrace le parcours effectué par la 2e DB pour libérer la France. Il est offert à la commune qui n'assure que le prix du transport (environ 100€) et le support du panneau.

Le deuxième, appelé «spécifique», expose ce qui s'est passé dans la commune. Après concertation entre la commune et la Fondation pour déterminer son contenu, la réalisation de la maquette est à la charge de la Fondation et validée par la commune. La commune finance l'impression (forfait de 200€), le transport (environ 100€) et le support.

D. Lieu d'implantation de la Borne:

Les bornes commémoratives sont installées à l'initiative des communes dans un endroit public.
A l'expérience, la Fondation déconseille les bords de route (sécurité, vandalisme…) et sous les arbres, car exigeant un entretien de propreté régulier. Elle recommande une petite place, souvent aux côtés du monument aux morts, à l'entrée ou dans un square, dans tous les cas, un espace permettant l'organisation d'une cérémonie est préconisé… et, si possible, protégé dans un petit enclos et éclairé.

E. Cérémonie inaugurale :

La cérémonie d'inauguration est organisée par la commune à la date de son choix. La Fondation préconise toutefois de choisir une date proche de celle de la libération de la commune et apporte, si besoin, son aide à l'organisation de la cérémonie (protocole, etc.). Une note du déroulé type de la cérémonie sera adressée, à la demande, à la commune.